



## CHAIRE UNESCO DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA DEMOCRATIE

Université d'Abomey Calavi  
Faculté de Droit et de Sciences Politiques  
01 BP 6025 Cotonou  
BENIN  
Tél : (229) 21.07.33.77  
E-mail : chaire.unesco@uac.bj



### LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME EN SITUATION DE CRISE ELECTORALE (Le cas de la Côte d'Ivoire)

**Abdoulaye Doro SOW**  
Enseignant-Chercheur  
Centre Interdisciplinaire sur les Droits Culturels (CIDC)  
Université de Nouakchott - Mauritanie

## **ETUDE DE CAS**

La contestation du verdict des élections lors des dernières élections présidentielles en Côte d'Ivoire est le point de départ d'une crise électorale où l'on verra toutes les formes de manifestations de violations des droits de l'homme.

## Élection présidentielle ivoirienne de 2010

---

L'élection présidentielle ivoirienne de 2010 s'est déroulée les 31 octobre et 28 novembre 2010. Le scrutin visait à désigner, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, le président de la République de Côte d'Ivoire pour un mandat de cinq ans. Elle s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire ivoirien ainsi que dans dix-neuf autres pays où résidaient des citoyens ivoiriens.

Considérée comme la première élection libre depuis l'indépendance du pays en 1960, elle voit s'opposer au second tour le président sortant Laurent Gbagbo (FPI) et Alassane Ouattara (RDR). Les deux candidats revendiquent chacun la victoire, ce qui entraîne une crise politique de plusieurs mois. Laurent Gbagbo, pressé de reconnaître sa défaite par la communauté internationale, est finalement arrêté le 11 avril 2011 et Alassane Ouattara proclamé président de la République par le Conseil constitutionnel le mois suivant.

### Contexte

---

#### Reports de l'élection

---

L'élection présidentielle devait initialement se tenir cinq ans après l'élection présidentielle ivoirienne de 2000, soit en octobre 2005, conformément aux dispositions légales. L'article 36 de la Constitution dispose en effet que « le premier tour du scrutin a lieu dans le courant du mois d'octobre de la cinquième année du mandat du président de la République ».

Cependant, en septembre 2002, une tentative de coup d'État a lieu et la Côte d'Ivoire est frappée par une crise politico-militaire sans précédent. Le pays se retrouve scindé en deux, avec d'un côté le Sud, tenu par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et sous contrôle du gouvernement, et de l'autre le Nord, tenu par les Forces armées des forces nouvelles (FAFN) et sous contrôle exclusif de la rébellion. Le régime de Laurent Gbagbo, dit « loyaliste », est en effet confronté à la rébellion qui prend plus tard le nom de Forces nouvelles et qui occupe progressivement la moitié nord du pays, région où l'opposant Alassane Ouattara est le plus populaire.

Conformément aux dispositions constitutionnelles<sup>1</sup>, la tenue du scrutin présidentiel est repoussée. Le 3 mars 2007, à la suite de l'accord de Ouagadougou, Laurent Gbagbo nomme le chef de la rébellion, Guillaume Soro, Premier ministre. L'objectif principal est alors d'organiser des élections libres et transparentes, après désarmement des Forces nouvelles et réinstauration de l'autorité gouvernementale

sur l'ensemble du territoire national<sup>2</sup>. Au final, après six reports et cinq ans d'incertitudes, le premier tour de l'élection présidentielle est fixé au 31 octobre 2010.

## Une élection démocratique

---

### Rappel historique

---

La première élection démocratique a lieu en 1990, et oppose Félix Houphouët-Boigny à Laurent Gbagbo. Le « père de l'indépendance » l'emporte face à Laurent Gbagbo, avec 81,7 % des suffrages exprimés. Cependant, des soupçons de fraudes en faveur du président Houphouët demeurent.

En 1995, le code électoral est révisé à l'Assemblée nationale. Alassane Dramane Ouattara (ancien Premier ministre, de 1990 à 1993) refuse l'invitation du RDR de Djéni Kobina à se présenter face au président en exercice Henri Konan Bédié, le code électoral le rendant inéligible<sup>3</sup>. Laurent Gbagbo boycottera également cette élection du fait de l'insatisfaisante réforme du code électoral<sup>3</sup>. Le RDR de Djéni Kobina et le FPI de Gbagbo s'allient pour la circonstance et forment le « Front républicain ».

Finalement, Bédié est réélu avec plus de 90 % des suffrages face à Francis Wodié, du Parti ivoirien des travailleurs (PIT).

En octobre 2000, toujours pour inéligibilité, Alassane Ouattara ne peut se présenter à l'élection, car l'article 35 de la Constitution précise, à propos du président : « Il doit être Ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine », et à propos des candidats : « le candidat à l'élection présidentielle ne doit s'être prévalu d'une autre nationalité ». Or, Alassane Ouattara, qui a lui-même déclaré lors d'une manifestation pour son investiture à Cocody être fier d'avoir pu exercer à la BCEAO et au FMI en tant que ressortissant burkinabé<sup>[réf. nécessaire]</sup>, est réputé être né de parents du Burkina Faso (alors Haute-Volta)<sup>[réf. nécessaire]</sup>. Henri Konan Bédié, alors en exil en France après avoir été renversé par le général Robert Guéï fin 1999, dépose tout de même sa candidature, mais cette dernière est refusée parce que le code électoral dispose dans l'un de ses articles que « le candidat à l'élection présidentielle doit se faire consulter par un collectif de trois médecins désignés par la Commission électorale indépendante (CEI) ».

Laurent Gbagbo, Francis Wodie, Nicolas Dioulo, Théodore Mel Eg et Robert Guéï s'affrontent au premier tour qui voit la victoire du candidat du Front populaire ivoirien (Gbagbo).

---

## **Une élection coûteuse du fait d'une liste électorale difficile à établir**

---

Le gouvernement ivoirien veut concentrer tous ses efforts pour une organisation libre et transparente. Laurent Gbagbo engage un processus électoral très coûteux qui comprend l'identification et le recensement des populations, la formation des agents, l'informatisation des données et la fabrication de cartes d'identités (quasi-inexistantes depuis plusieurs années), la couverture médiatique nationale et internationale. En tout, on estime que l'élection a coûté près de 200 milliards de francs CFA à la Côte d'Ivoire (soit environ 305 000 000 euros). L'opération d'identification a demandé d'importants moyens financiers (appareils technologiques pour l'identification photographique et digitale, l'appui médical pour la détermination de l'âge de certaines populations rurales jamais identifiées, l'appui judiciaire, l'appui administratif pour les jugements supplétifs, le développement de transports pour les populations rurales, l'acheminement des documents, les moyens de vérification et de sécurisation des données).

Après divers contentieux et des cas de fraudes avérées impliquant notamment au sein de la CEI ses ex Président, Beugré Mambé du PDCI, et vice-Président, Charles Gomis du RDR, le décret n° 2010-238 du 9 septembre 2010 porte autorisation de délivrance des cartes nationales d'identité aux Ivoiriens figurant sur une liste électorale définitive de 5 750 720 personnes.

## **Violences**

---

Le 19 novembre, des étudiants du principal syndicat étudiant proche du Front populaire ivoirien s'en sont pris au quartier général de campagne du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)<sup>4</sup>. De violents combats de rue opposant des centaines de jeunes de divers partis s'en sont suivis causant une vingtaine de blessés<sup>4</sup>. Le 27 novembre, à la veille du scrutin du second tour, l'annonce par le président Laurent Gbagbo de l'instauration d'un couvre-feu est contestée par l'opposition et provoque des manifestations<sup>5</sup>. La police ouvre le feu sur l'une d'elles, à Abobo dans la banlieue d'Abidjan, tuant trois personnes<sup>5</sup>. Le 16 novembre des heurts éclatent dans la capitale économique du pays, Abidjan. Après un appel d'Alassane Ouattara à marcher sur les organes du 4<sup>e</sup> pouvoir, représenté par l'organe de télévision national RTI, des coups de feu sont échangés entre différentes factions et l'armée. Des rafales sont aussi entendus à proximité de l'hôtel du Golf où s'est réfugié celui qui a été candidat à l'élection, reconnu par la communauté internationale comme élu président du pays et qui souhaite aujourd'hui briguer son mandat. Les forces de l'ordre fidèles à Laurent Gbagbo ont affronté à l'arme lourde les forces pro-Ouattara à Abidjan et dans le centre du pays. Alors que l'opposition ivoirienne déplore une trentaine de victimes, la communauté internationale appelle au calme. La diplomatie américaine a indiqué qu'une roquette a touché son ambassade. Le département américain déclare un tir perdu dans le périmètre de son ambassade. Alassane Ouattara a été désigné vainqueur de la présidentielle par la commission électorale, mais le Conseil constitutionnel a invalidé ces résultats et proclamé la victoire de Laurent Gbagbo.

## Candidats

---

Tous candidat doit être ivoirien et âgé d'au moins 40 ans<sup>6</sup>.

### Candidatures validées

---

Pour cette élection, vingt déclarations de candidature ont été enregistrées par le Conseil constitutionnel. Quatorze d'entre elles ont été validées, ici classées par ordre alphabétique<sup>7</sup>.

- Akoto-Yao Félix Kouadio, sans étiquette
- Anaky Kobena Innocent, Mouvement des forces d'Avenir
- Dolo Adama, sans étiquette
- Enoh Aka N'Douba, sans étiquette
- Gbagbo Laurent, Front populaire ivoirien
- Gnamien Konan, Union pour la Côte d'Ivoire
- Konan Bédié Aimé-Henri, Parti démocratique de Côte d'Ivoire
- Konan Kouadio Siméon, sans étiquette
- Lohoues Anne Jacqueline épouse Oble, sans étiquette
- Mabri Toikeusse Albert, Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire
- Ouattara Alassane, Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire
- Tagoua Nynsémon Pascal, sans étiquette
- Tohou Henri, Union socialiste du peuple
- Wodié Francis Romain, Parti ivoirien des travailleurs

### Candidatures rejetées

---

- Boagnon Breiguai Charles
- Coulibaly Nablé Yaya
- Gaha Degna Hippolyte
- Goba David
- Guédé José Abel
- Kéita Tiémoko

### Candidatures par exception

---

Le président Laurent Gbagbo a pris des dispositions légales par la voie de décrets afin de permettre à la CEI d'organiser des élections démocratiques libres et non controversées. Les dispositions prises ont permis de contourner le problème des origines discutées du candidat Alassane Ouattara, ce qui permet au Conseil constitutionnel de valider la candidature de ce dernier. Le candidat Konan Bédié a lui aussi bénéficié de la « faveur présidentielle », car l'article 35 de la Constitution dispose que « le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante-quinze ans au plus ». Or, Konan Bédié, né en 1934, a 76 ans depuis le 5 mai 2010. Enfin, en ce qui concerne le comédien Adama Dolo, les conseillers du Conseil constitutionnel ont dû recourir à des dispositions particulières pour lui permettre de prendre part à la présidentielle. En effet, le candidat d'origine malienne a été naturalisé ivoirien en 2004 ; il ne peut être éligible que dix ans après sa date de naturalisation conformément à la loi n° 61-415 14 de décembre 1961 portant « Code de la Nationalité Ivoirienne », modifiée par la loi n° 72-852 du 21 décembre 1972, qui dispose en son article 43, que « l'étranger naturalisé est soumis aux incapacités suivantes : (1) pendant un délai de dix ans, à partir du décret de naturalisation, il ne peut être investi de fonctions ou de mandats électifs pour l'exercice desquels la qualité d'Ivoirien est nécessaire ; (2) pendant un délai de cinq ans à partir du décret de naturalisation, il ne peut être électeur lorsque la qualité d'Ivoirien est nécessaire pour permettre l'inscription sur les listes électorales ».

## Campagne

---

### Pré-campagne

---

Le 4 août 2010, la CEI annonce par le biais d'un communiqué le mois d'octobre 2010 comme propice à l'organisation de la prochaine élection présidentielle. Le lendemain, à l'issue d'un conseil des ministres à Yamoussoukro, le chef du gouvernement Guillaume Soro fixe la date du premier tour au 31 octobre 2010. Bien que n'étant pas officiellement lancée, la campagne électorale commence : les partis politiques projettent des tournées de meeting. Ainsi, le PDCI-RDA de Konan Bédié, après sa tournée dans son bastion de la région des lacs, envisage une tournée dans l'ouest, précisément Duékoué, Toulepleu, Bloléquin puis Guiglo. Le parti appelle les électeurs à voter massivement en vue d'une victoire de leur candidat dès le premier tour. Quant à Alassane Ouattara, candidat du RDR, il boucle sa grande tournée qui l'a mené jusque là dans la Vallée du Bandama notamment à Bouaké. Sa tournée ne s'arrête pas là, de San-Pédro à Korhogo en passant par Bouaké, Odienné, Abengourou, Gagnoa et Aboisso, Alassane Ouattara fait le tour de la Côte d'Ivoire. Le RDR annonce que son candidat aurait parcouru environ 23 940 km, visité 17 régions sur 19 et fait des rencontres ciblées, sectorielles, avec des couches socioprofessionnelles et des leaders d'opinion. Le 25 septembre à Ferkessedougou, Alassane Ouattara affirme « Trop c'est trop, nous ne pouvons pas accepter la pauvreté [...] je suis candidat pour relever la Côte d'Ivoire ».

Le maire de ladite ville, Kone Lanciné Cardozi, affirme son soutien au candidat du RDR.

Le candidat Laurent Gbagbo, occupé par ses activités présidentielles, n'entame que tardivement sa campagne. Il profite de ses visites présidentielles pour avancer ses idées. Lors d'une visite à Bongouanou le 6 août, Laurent Gbagbo affirme ceci à propos du report de l'élection : « Il y en a qui veulent aujourd'hui travestir la vérité. On n'a pas eu les élections en 2005 parce que ceux qui voulaient réduire mon mandat ont fait la guerre ». Une pique lancée à ses principaux opposants.

La pré-campagne bat son plein aussi sur internet notamment à travers le réseau communautaire facebook et les sites des différents partis : [www.rdr.ci](http://www.rdr.ci) pour le RDR, [www.fpi.ci](http://www.fpi.ci) et [www.laurentgbagbo-president.com](http://www.laurentgbagbo-president.com) pour la LMP (dont le FPI), [www.pitci.org](http://www.pitci.org) pour le PIT de Wodié, [www.gnamienkonan.ci](http://www.gnamienkonan.ci) et [www.presidentenoh.org](http://www.presidentenoh.org) respectivement pour Gnamien Konan et Enoh Aka N'douba. Cependant, l'ensemble des candidats dénoncent la non-représentation dans les médias nationaux de leurs activités. Le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA) répond que la campagne officielle n'a pas encore commencé. Néanmoins, le CNCA constate dans son rapport mensuel de septembre 2010 une sur-représentation du Président Laurent Gbagbo dans les médias d'État à travers ses activités présidentielles. Le CNCA fixe un calendrier pour la campagne présidentielle, Franck Anderson Kouassi président du CNCA annonce un programme qui comprend un accès équitable et égal dans les médias aux 14 candidats. La date officielle du début de la campagne électorale retenue par la CEI est fixée au 15 octobre à 0h00 (pour une période d'environ 2 semaines).

## **Campagne**

---

### **Premier tour**

---

La campagne électorale s'est déroulée du 15 octobre 2010 au 29 octobre 2010 sur l'étendue du territoire. Elle a fait l'objet d'une organisation spécifique des médias officiels pour assurer une équité des candidats à leur accès<sup>8</sup>. Ainsi une émission spécialement initiée par la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) « Face aux électeurs » était une plate-forme d'expression de 90 minutes pour chaque candidat pour expliquer son programme. Cette émission diffusée tous les jours à 21h (heure locale) sur Radio Côte d'Ivoire et La Première comportait trois chapitres de 30 minutes : Politique (nationale et internationale), Économie et Société. Il était recommandé aux journalistes un traitement égal dans les questions posées. En sus, après le journal télévisé de 20h00 sur la première chaîne nationale, des spots de 5 minutes de chaque candidat étaient diffusés. Le quotidien *Fraternité Matin* organisait des débats entre les candidats par tribunes opposées dans les pages du journal.

### **Second tour**

---

Le président sortant a obtenu le soutien du sud-ouest de la Côte d'Ivoire à travers l'appui des chefs traditionnels<sup>9</sup>.

#### Résultats détaillés

	Premier tour le 31 octobre 2010			Second tour le 28 novembre 2010		
	Nombre	% des inscrits	% des votants	Nombre	% des inscrits	% des votants
Inscrits	5 784 490			5 780 804		
Votants	4 843 445	83,73%		4 689 366	81,10%	
<i>suffrages exprimés</i>	4 617 821		95,34%	4 590 219		97,89%
<i>bulletins blancs ou nuls</i>	225 624		4,66%	99 147		2,11%
Abstentions	941 045	16,27%		1 091 438	18,90%	
Candidat <i>Parti politique</i>	Voix	% des exprimés		Voix	% des exprimés	
<b>Laurent Gbagbo</b> <i>Front populaire ivoirien, soutenu par l'Union démocratique de Côte d'Ivoire</i>	<b>1 756 504</b>	<b>38,04%</b>		2 107 055	45,90%	
<b>Alassane Ouattara</b> <i>Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire, soutenu par l'Alliance pour une Nouvelle Côte d'Ivoire, le Parti écologique ivoirien et les Forces nouvelles de Côte d'Ivoire</i>	<b>1 481 091</b>	<b>32,07%</b>		<b>2 483 164</b>	<b>54,10%</b>	
Henri Konan Bédié <i>Parti démocratique de Côte d'Ivoire</i>	1 165 532	25,24%				
Toikeusse Mabri <i>Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire</i>	118 671	2,57%				
Konan Gnamien <i>Union pour la Côte d'Ivoire</i>	17 171	0,37%				
Francis Wodié	13 406	0,29%				

<i>Parti ivoirien des travailleurs</i>							
Siméon Konan <i>Sans étiquette</i>	12 357	0,27%					
Jacqueline Lohoues <i>Sans étiquette</i>	12 273	0,27%					
Pascal Tagoua <i>Sans étiquette</i>	11 674	0,25%					
Kobena Anaky <i>Mouvement des forces d'Avenir</i>	10 663	0,23%					
Adama Dolo <i>Sans étiquette</i>	5 972	0,13%					
N'Douba Enoh Aka <i>Sans étiquette</i>	5 311	0,12%					
Félix Akoto Yao <i>Sans étiquette</i>	4 473	0,10%					
Henri Tohou <i>Union socialiste du peuple</i>	2 423	0,05%					

Site officiel des élections en Côte d'Ivoire: en Côte d'Ivoire

## Premier tour



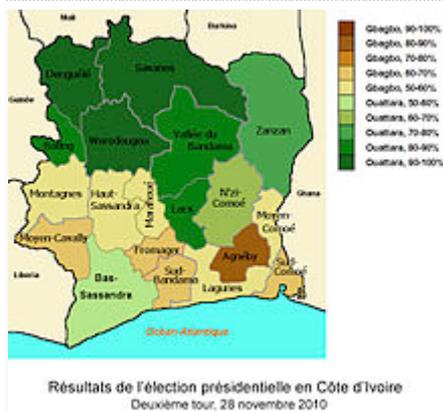
Candidats arrivés en tête dans chaque département au 1<sup>er</sup> tour.

Les Ivoiriens se rendent le dimanche 31 octobre 2010 aux urnes. Les résultats partiels arrivent au compte-goutte pour des problèmes de logistique, de représentation des partis, de recomptage de voix à la demande des partis. Dans la nuit du 31 octobre, les

responsables de la CEI aux côtés du journaliste Thomas Bahintchi de la La Première annoncent les résultats des pays étrangers notamment le Danemark, l'Allemagne et la Belgique. Ces premiers résultats ne permettent évidemment pas de dégager de véritables tendances. Par conséquent, les Ivoiriens doivent encore attendre les résultats provisoires dans l'incertitude. Les différents camps annoncent des résultats officieux et contradictoires. Aussi, l'armée ivoirienne appelle mardi 2 novembre au calme et à la sérénité dans l'attente des résultats, dénonçant les rumeurs qui courent la capitale économique d'Abidjan. Bamba Youssouf (représentant de la CEI) se voit obliger d'annoncer des résultats au fur et à mesure, région par région, à la télévision nationale (La Première). La nuit du mercredi 3 novembre, Youssouf Bakayoko, président de la CEI annonce les résultats complets mais non officiels, car seul le Conseil constitutionnel est habilité à donner les résultats définitifs. Laurent Gbagbo recueillerait quelque 1,7 million de voix (environ 38 %), contre 1,4 million pour Alassane Ouattara (environ 32 %), après dépouillement de la quasi-totalité des suffrages. L'ancien président Henri Konan Bédié réunit 1,1 million de voix (25 %). Dans les minutes qui suivent, le PDCI-RDA (parti du candidat Konan Bédié) dénonce le « climat d'opacité » entretenu par la commission électorale indépendante lors des opérations de dépouillement des bulletins de vote, ainsi que lors du comptage des suffrages et demande l'arrêt de la proclamation des résultats et le recomptage des bulletins de vote.

Le 6 novembre, Paul Yao N'dré, président du Conseil constitutionnel certifie les résultats de la CEI et annonce la tenue d'un second tour le 28 novembre 2010<sup>10</sup>.

## Second tour



Résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle ivoirienne

Le second tour voit s'opposer les candidats Gbagbo et Ouattara. Cependant le second tour débute avec un incident diplomatique entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Le président sénégalais Abdoulaye Wade reçoit en « visite officielle » Alassane Ouattara en pleine élection ivoirienne le 4 novembre<sup>11</sup>. Certains observateurs voient en cela une tentative de déstabilisation. Le gouvernement ivoirien rappelle son ambassadeur au Sénégal et qualifie la visite du candidat Ouattara au Sénégal « d'ingérence intolérable du Sénégal dans les affaires intérieures de la Côte d'Ivoire »<sup>12</sup>.

Le 7 novembre, les dirigeants de la RHDP, par la voix d'Henri Konan Bédié et après de longues discussions, « exhortent fermement à voter massivement » pour Ouattara « afin d'assurer au RHDP une victoire éclatante »<sup>13</sup>.

Le 30 novembre 2010, un partisan de Laurent Gbagbo, Damana Pickass, empêche physiquement la proclamation de résultats partiels en déchirant devant les caméras la feuille du porte-parole de la Commission électorale indépendante<sup>14</sup>.

C'est finalement le 2 décembre suivant, soit quatre jours après le vote, que la Commission électorale indépendante proclame la victoire d'Alassane Ouattara avec 54,1 % des voix contre 45,9 % pour Laurent Gbagbo<sup>15</sup>. Le Conseil constitutionnel<sup>16</sup>, dont les membres sont nommés par le président de la République et le président de l'Assemblée nationale, juge les résultats de la CEI non valables<sup>17</sup> et annonce le lendemain la victoire du président sortant avec un score de 51,45 % après invalidation des votes dans sept départements du Nord (soit 13 % des votants)<sup>18</sup>. L'opposition dénonce un « putsch électoral », tandis que la représentante de la diplomatie de l'UE et le secrétaire général de l'ONU, puis l'ensemble de la communauté internationale, considèrent que le vainqueur de l'élection est Alassane Ouattara. En vertu des accords de Prétoria de 2005<sup>19</sup> et de la résolution 1765 du Conseil de sécurité, les résultats du vote ont en effet été « certifiés » par le représentant spécial de l'ONU en Côte d'Ivoire, Young-Jin Choi, qui affirme que ses services ont recompté trois fois les procès-verbaux des votes dans les régions contestées et que « même si toutes les réclamations déposées par la majorité présidentielle auprès du Conseil constitutionnel étaient prises en compte, [...] le résultat du second tour tel que proclamé par le président de la CEI le 2 décembre ne changerait pas »<sup>20,21,22,23</sup>.

Thabo Mbeki, qui avait été médiateur dans la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire en 2004 à la demande de l'Union africaine, note que, « en termes de suffrages exprimés pour chacun des candidats, la CEI, le CC et le représentant spécial de l'ONU ont abouti à trois résultats différents », et s'étonne que la mission d'observation électorale de la CEDEAO n'ait jamais publié son rapport sur le second tour de l'élection<sup>24</sup>.

Laurent Gbagbo prête serment le 4 décembre devant le Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire. Ce même jour, Alassane Ouattara annonce avoir prêté serment par courrier adressé à ce même Conseil constitutionnel.

## **Crise politique**

---

Laurent Gbagbo se maintient au pouvoir malgré les sanctions économiques imposées par la communauté internationale. Alassane Ouattara est quant à lui contraint de rester « retranché » à l'Hôtel du Golf, avec son gouvernement et ses proches. Après l'échec de plusieurs médiations africaines et plusieurs mois de fortes tensions, une vaste offensive des forces d'Alassane Ouattara est lancée à la fin du mois

de mars 2011. Laurent Gbagbo et sa femme sont finalement arrêtés le 11 avril, à la résidence présidentielle. Le conflit aurait fait au total entre 900 et 3 000 morts.

## Notes et références

---

1.  L'article 38 de la Constitution stipule qu'« en cas d'événements ou de circonstances graves, notamment d'atteinte à l'intégrité du territoire, ou de catastrophes naturelles rendant impossible le déroulement normal des élections ou la proclamation des résultats [...] le président de la République en informe la Nation par message. Il demeure en fonction »
2.  L'Accord Politique de Ouagadougou, titres 3.2 et 4 Accord Ouagadougou 20 mars 2007 [archive]
3.  <sup>a et b</sup> Africa South of the Sahara, Volume 33 By Europa Publications Limited, p.329
4.  <sup>a et b</sup> Baudelaire Mieu, « Présidentielle : violents heurts entre jeunes de la Fesci et de l'opposition », dans *Jeune Afrique*, 19 novembre 2010 [texte intégral [archive]]
5.  <sup>a et b</sup> « En Côte d'Ivoire, un scrutin marqué par la mort de trois manifestants », dans *Le Monde*, 28 novembre 2010 [texte intégral [archive]]
6.  Art. 35 de la Constitution ivoirienne : « Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante quinze ans au plus. »
7.  **(fr)** Commission électorale indépendante (Côte d'Ivoire), *Liste électorale définitive*, CEI, 2009 [Voici la décision du Conseil Constitutionnel qui arrête la liste des candidats [archive] (page consultée le 3 novembre 2010)]
8.  Article 30 du Code électoral : « Pendant la période de la campagne électorale, les candidats retenus ont un égal accès aux organes officiels de presse écrite, parlée et télévisée, selon les modalités définies par décret en Conseil des ministres sur proposition de la Commission chargée des élections. cette égalité est garantie par le Conseil national de la Communication audiovisuelle. » Code électoral, sur le site du gouvernement de Côte d'Ivoire Code électoral 5/11/2010 [archive]
9.  « Laurent Gbagbo reçoit le soutien de chefs traditionnels dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire » [archive], *RFI.fr*, mis en ligne le 17 novembre 2010
10.  « Election présidentielle - Le Conseil Constitutionnel proclame les résultats définitifs du premier tour » [archive], *afreeelection.com*, 7 novembre 2010.
11.  « Abidjan rappelle son ambassadeur au Sénégal », *Le Monde* du 5 novembre 2010 Abidjan rappelle son ambassadeur au Sénégal - *LeMonde.fr* [archive]

12. □ « Après le voyage d'ADO à Dakar : Le torchon brûle entre Gbagbo et Wade » Par Nord-Sud
13. □ « Côte d'Ivoire : Bédié appelle à voter Ouattara [archive] », *Le Monde*, 07/11/2010
14. □ « Côte d'Ivoire : la déchirure », *Le Nouvel Observateur*, n° 2405, 9-15 décembre 2010, p. 58.
15. □ « Présidentielle : Ouattara vainqueur avec 54,1 % contre 45,9 % pour Gbagbo, selon la CEI », dans *Jeune Afrique*, 2 décembre 2012 [texte intégral [archive]]
16. □ Article de « jeune Afrique » du 2/12/2010 [archive]
17. □ « Côte d'Ivoire : le Conseil constitutionnel invalide la victoire de Ouattara », dans *Le Monde*, 2 décembre 2010
18. □ Côte d'Ivoire: Gbagbo déclaré vainqueur *AFP* [archive]
19. □ Accords de Prétoria [archive]
20. □ Thomas Vampouille, « L'ONU et l'UE s'opposent au coup de force de Gbagbo », dans *Le Figaro*, 3 décembre 2010 [texte intégral [archive]]
21. □ « Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle selon l'ONU, l'UE et Guillaume Soro », dans *Jeune Afrique*, 3 décembre 2010 [texte intégral [archive]]
22. □ « La bataille de légitimité a commencé entre Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara », dans *RFI*, 3 décembre 2010 [texte intégral [archive]]
23. □ La bataille de la télé à Abidjan fait au moins 11 morts, Ouattara persiste [archive] sur *AFP.com*. Mis en ligne le 16 décembre 2010
24. □ Charles Onana (préf. Thabo Mbeki), *Côte d'Ivoire : Le coup d'état*, Paris, Duboiris, coll. « Secrets d'État », 26 novembre 2011, 416 p. (ISBN 978-2-916872-17-9), partie PRÉFACE, p. 10-11